



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DÉLIBÉRATION N°2020-09-04-3  
du conseil d'administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 septembre 2020**

**POINT 5 – APPROBATION DU PRINCIPE ET DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE  
D'UNE AIDE POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE FRACTURE NUMERIQUE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'éducation ;  
**VU** les statuts de l'université de Nantes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 31 voix pour, le principe et les modalités de prise en charge d'une aide financière aux étudiants en situation de fracture numérique pour un montant maximal de 500€ pour l'achat d'un ordinateur et de 100€ pour un abonnement internet dans la limite de l'enveloppe allouée pour ce dispositif.

À Nantes, le 4 septembre 2020.  
La présidente de l'Université de Nantes

  
Carine BERNAULT